

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1471 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**ADEMI PESAGE
ZI DE LA BERGERIE
RUE GUTENBERG
49280 LA SEGUINIÈRE**

SIREN : 395056310satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :**et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application**en tant qu'organisme d'inspection de type / As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

*pour les domaines d'activités de / for the domaine of activities of :***METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY***pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / which activities are precisely described in the following technical annex :***3-1471 rév. 9**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **10/03/2025**Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/05/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation

*On behalf of the General Director*La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Services - Métrologie Légale,*Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal
Metrology,*

DocuSigned by:



B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1471 Rév. 8.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1471 Rév. 8.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1471 rév. 9

Organisme d'inspection accrédité :

**ADEMI PESAGE
ZI DE LA BERGERIE
RUE GUTENBERG
49280 LA SEGUINIÈRE**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /

18.1.5 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IPFNA) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1.5a	Vérification périodique des IPFNA de classe I de 0 à 3 kg	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme
18.1.5b	Vérification périodique des IPFNA de classe II de 0 à 71 kg	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme

18.1.5c	Vérification périodique des IPFNA de classe III de 0 à 150 t	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme
18.1.5d	Vérification périodique des IPFNA de classe III de 0 à 150 t	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.1 - Pesage /

18.1.6 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Automatique (IPFA) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1.6a	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique Classes de précision : X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 10 janvier 2006 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFA Procédure interne

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
ADEMI PESAGE**

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
ADEMI PESAGE - Siège	ZI DE LA BERGERIE RUE GUTENBERG 49280 LA SEGUINIÈRE	Toutes activités
Agence d'Aquitaine	ZA La Prade, Rue des Girolles 33650 Saint-Médard d'Eyrans	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d
Agence de Chemillé-en-Anjou	Rue Jean Monnet 49120 Chemillé-en-Anjou	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d
Agence de la Roche sur Yon	VENDEOPOLE VENDEE CENTRE 3 RUE DES OUCHELINIÈRES 85480 BOURNEZEAU	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d
Agence de Nantes	ZAC DU TAILLIS 44840 LES SORINIÈRES	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d
Agence de Strasbourg	2 RUE GEORGES CUVIER 67610 LA WANTZENAU	Toutes activités
Agence d'Île de France	PARC D'ACTIVITES LES BOURGUIGNONS 31 RUE DU PONT AU PINS 91310 MONTLHÈRY	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d
Agence du Limousin	PARC OCEALIM 5 RUE CHARLES LINDBERG 87270 COUZEIX	18.1.5a,18.1.5b,18.1.5c,18.1.5d

Date de prise d'effet : **10/03/2025**

DocuSigned by:



6AE1A59A9AA846A...

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1471 Rév. 8.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr